

À PROPOS



Volume 4 – Numéro 8
Avril 2017

Changer? Pas facile...

Nous arrivons à ce moment important de l'année où les enseignantes et enseignants réguliers peuvent décider de tenter leur chance dans une autre école. Que ce soit pour se rapprocher de son lieu de résidence, pour accéder à son « école de rêve » ou pour travailler dans une école offrant un projet pédagogique particulier, toutes sortes de raisons peuvent inciter quelqu'un à bouger. Le seul point en commun : un désir d'améliorer son sort.

Bien entendu, ce processus n'est pas sans créer de remous dans les équipes-écoles, la grande question étant : « Quelle tâche la nouvelle personne choisira-t-elle ? » Il faut comprendre qu'une enseignante ou un enseignant qui obtient un poste dans une nouvelle école avant le partage des tâches (l'affectation-école) a le droit de choisir en fonction de son ancienneté à la Commission. Ce critère peut paraître injuste, quand l'arrivée d'une personne plus ancienne nous oblige à changer de niveau, mais c'est le seul critère qui puisse empêcher l'arbitraire. Aussi, je vous invite, solidairement, à faire contre mauvaise fortune, bon cœur et à accueillir chaudement vos nouveaux collègues. Un jour, vous serez peut-être cette personne...

Sylvie Turgeon

Élections au SEBL

Le 7 avril dernier marquait la fin de la période de mises en candidature aux divers postes à pourvoir au Comité exécutif du SEBL. Les personnes suivantes ont été élues sans opposition :

- Présidence : **M^{me} Nathalie Bouyer**, école primaire de la Seigneurie;
- Vice-présidence à la vie professionnelle : **M. Pascal Morand**, école secondaire du Harfang;
- Vice-présidence à l'adaptation scolaire : **M^{me} Claudine Fournier**, école primaire Arc-en-Ciel;
- Vice-présidence à l'EDA/FP/EMC et à la vie syndicale : **M. Normand Marquis**, Polyvalente Deux-Montagnes;
- Vice-présidence aux finances, au secrétariat et à l'administration : **M. Nelson Costa**, école secondaire Saint-Gabriel.

Il y aura élection le **mardi, 6 juin** au poste de **vice-présidence aux relations de travail**. Les personnes candidates sont :

M. Thierry Lajeunesse, école secondaire Jean-Jacques-Rousseau
ET

M^{me} Chantal LeBlanc, école secondaire Lucille-Teasdale.

D'autres détails suivront.

François Lemay, président du comité des élections

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

**LE TRAVAIL
PAS À
N'IMPORTE
QUEL PRIX !**

**15\$
MINIMUM**



GRAND RASSEMBLEMENT

Lundi 1^{er} mai 18 h 30

Parc Jean-Brillant

(Métro Côte-des-Neiges)

Processus d'affectation-mutation

Enseignantes et enseignants réguliers – Formation générale des jeunes (FGJ)

Voici le calendrier des affectations pour chaque secteur ainsi que quelques informations complémentaires. À moins d'indication contraire, les séances auront lieu au Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville.

Enseignantes et enseignants du primaire

20 avril 2017	16 h 30	Dernière séance de l'année 2016-2017. Postes ouverts ou devenus vacants entre le 1 ^{er} jour de travail (23 août 2016) et le 15 avril 2017.
Fin avril (école)		Répartition des tâches <u>dans l'école</u> pour l'an prochain.
17 mai 2017	16 h 30	Assemblée générale d'affectation (AGA) (1A, 1B, 4, 5, 6, 7 et 32).
	18 h	Assemblée générale d'affectation (AGA) (2 et 3).
13 juin 2017	16 h 30	Répartition des mineures. – <u>Centre administratif, salle 5080</u>
16 juin 2017		Date limite pour demander par écrit, au service de dotation de la CSSMÎ, un changement de secteur (primaire/secondaire).*
9 août 2017	9 h	Affectation à de nouveaux postes ouverts depuis l'AGA (17 mai). <u>Centre administratif, salle 5080</u>

Enseignantes et enseignants du secondaire

26 avril 2017	17 h 30	Dernière séance de l'année 2016-2017. Postes ouverts ou devenus vacants entre le 1 ^{er} jour de travail (23 août 2016) et le 15 avril 2017. – <u>Centre administratif, salle 5080</u>
23 mai 2017	17 h 30	Assemblée générale d'affectation (AGA).
Juin (école)		Répartition des tâches <u>dans l'école</u> pour l'an prochain.
16 juin 2017		Date limite pour demander par écrit, au service de dotation de la CSSMÎ, un changement de secteur (primaire/secondaire).*
14 août 2017	9 h	Affectation à de nouveaux postes ouverts depuis l'AGA (23 mai).

Informations complémentaires

Formulaire M (reconnaissance de capacité/exigences particulières)

Le formulaire M est en ligne. Il n'est pas nécessaire de le remplir chaque année (pour les cas de reconnaissance de capacité basée sur la scolarité). Il est cependant conseillé de le remplir dès qu'une qualification peut être reconnue. La date limite pour remplir ce formulaire est le **1^{er} mai 2017**.

Congé à temps partiel pour rester à son école d'origine (5-3.17.06, paragr. 6 et 5-3.17.13, paragr. 5)

Les enseignantes et enseignants qui souhaitent se prévaloir de ce droit devront remplir le formulaire (et en conserver une copie). Idéalement, le formulaire (RH-E-1314-DO-20) devrait être remis le plus tôt possible ou au plus tard trois jours ouvrables avant l'assemblée générale d'affectation.

Formulaire d'interchangement de poste primaire-secondaire*

Les enseignantes et enseignants désirant effectuer un interchangement de poste entre le primaire et le secondaire doivent remplir le formulaire prévu à cet effet (RH-E-1314-DO-17) et le remettre au plus tard le **16 juin 2017**. Pour être admissibles à ce processus, les enseignantes et enseignants concernés doivent détenir un poste à 100 % et avoir la qualification requise pour occuper le nouveau poste. Cet interchangement sera en vigueur après l'AGA du secondaire et la répartition des mineures au primaire.

Formulaire d'interchangement de poste (secondaire seulement)*

Les enseignantes et enseignants désirant effectuer un interchangement de poste (même discipline) doivent remplir le

formulaire prévu à cet effet (RH-E-1314-DO-23) et le remettre au plus tard le jour de la séance, soit le **23 mai 2017**.

Droit de retour à l'école d'origine

Au primaire : Ce droit est accordé aux enseignantes et enseignants ayant été en surplus temporaire dans leur école d'origine et prévaut jusqu'au 15 avril suivant ou jusqu'à ce que l'enseignante ou l'enseignant en question y renonce.

Au secondaire : Ce droit est accordé aux enseignantes et enseignants ayant été en mutation obligatoire de leur école d'origine et prévaut jusqu'au premier jour de travail du personnel enseignant ou jusqu'à ce que l'enseignante ou l'enseignant en question y renonce.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes invités à participer à une session d'information au Syndicat.

Pour le primaire : mardi 2 mai, 16 h

*Les enseignantes et enseignants intéressés par ce type de changement peuvent aussi faire part de leur intention sur le site du SEBL. Nous pourrions ainsi mettre les personnes « compatibles » en contact.

Lettres d'attente, de mise au point ou de suivi

Le Syndicat constate que de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants se voient remettre des lettres d'attente, de mise au point ou de suivi de la part de leur direction. Or, bien que cette façon de faire soit en principe légale, les documents remis par les directions peuvent, à certaines occasions, être illégaux et provoquer de fâcheuses conséquences. D'une part, leur contenu peut s'avérer faux et mensonger. D'autre part, ces documents peuvent servir à préparer un processus disciplinaire ou même constituer une mesure disciplinaire déguisée.

Dans l'éventualité où vous recevriez de telles lettres, nous vous invitons à nous contacter et à nous en faire part afin que l'on puisse vérifier leur contenu et envisager des démarches pour veiller à protéger vos droits.

Zéni Andrade

3

Groupes à plus d'une année d'études

Si vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études et que celui-ci a été ouvert par le service de l'organisation scolaire de la CSSMÎ, vous avez droit à une allocation en vertu de l'annexe XVI de la convention collective. Pour l'année scolaire 2016-2017, vous êtes 55 enseignantes et enseignants à avoir droit à ce budget. La mesure est de 511 \$ par classe.

Que puis-je faire avec ce montant d'argent? La convention collective est claire à ce sujet :

Les sommes allouées à chaque commission scolaire sont dédiées aux enseignantes et enseignants œuvrant auprès des groupes à plus d'une année d'études, entre autres, pour l'achat de matériel et pour du temps de libération notamment pour la préparation de matériel ou pour de la formation (au choix des enseignantes et enseignants concernés). C'est donc à vous de gérer ce budget.

Nelson Costa

Quelques dollars de plus

À compter du 1^{er} avril, les taux et l'échelle de traitement sont majorés de 1,75 %. « Que vais-je faire de tout cet argent? », vous demandez-vous sans doute...

Pour faciliter votre réflexion, sachez que ce 1,75 % représente une augmentation annuelle variant de 698 \$ (échelon 1) à 1359 \$ (échelon 17). Les enseignantes et enseignants à temps plein

reçoivent donc une bonification de leur salaire quotidien de... 3,49 \$ à 6,80 \$, ce qui devrait permettre de se payer un café quotidien pour certains, accompagné d'un muffin pour d'autres!

Rendez-vous sur notre site, lesebl.ca, pour les montants détaillés.

Sylvie Turgeon



Journée internationale des femmes 2017 : une soirée mémorable!

Une trentaine de personnes ont bravé la plus grosse tempête de l'hiver, le 14 mars dernier, pour assister au souper-conférence organisé par le SEBL afin de souligner la Journée internationale des femmes. La conférencière, madame Aurélie Lanctôt, nous a démontré à quel point les mesures d'austérité du gouvernement libéral portaient particulièrement préjudice aux femmes. Les convives ont ainsi pu constater que la lutte pour l'égalité devait se poursuivre.

Merci à nos commanditaires, la Capitale assurances collectives, la Caisse du Secteur de l'enseignement des Basses-Laurentides, Samson groupe conseil ainsi que la Fédération autonome de l'enseignement qui ont contribué à l'événement!



Projet de recherche sur la cyberintimidation

L'objectif général de cette recherche consiste à dresser un portrait descriptif et à jour du phénomène de la cyberintimidation vécue par le personnel enseignant du Québec en plus d'apporter des éléments concrets de prévention pour contrer la cyberintimidation.

Les enseignantes et enseignants qui remplissent le sondage courent la chance de gagner l'un des trois chèques-cadeaux de 50 \$ utilisable dans une librairie.

Pour participer, rendez-vous sur notre site Internet ou au <https://fr.surveymonkey.com/r/CYBER2017> d'ici le 21 avril 2017.

4

La persévérance a aussi un visage

Le SEBL félicite les six lauréats de la neuvième édition du concours organisé par la Fédération autonome de l'enseignement, en collaboration avec le Mouvement québécois des adultes en formation, et plus particulièrement Noémie Ladouceur, élève au Centre de formation continue des Patriotes – pavillon Jacques-Labrie. Sur la photo, on la voit accompagnée de ses deux enseignants, Claudine Jolicœur-Yelle et Jean-Yves Proteau, et de Sylvie Turgeon, présidente du SEBL. Les lauréats ont reçu une bourse de 500 \$.



Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook.com/seblaurentides